

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 940 522 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

08.09.1999 Bulletin 1999/36(51) Int Cl.⁶: **E04F 13/06, E04F 19/06**(21) Numéro de dépôt: **99400429.9**(22) Date de dépôt: **23.02.1999**

(84) Etats contractants désignés:

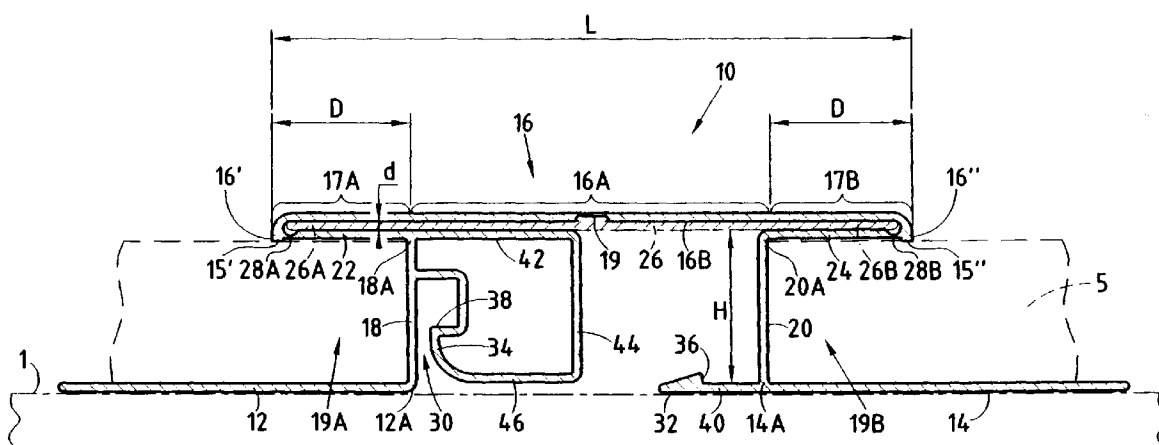
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**

Etats d'extension désignés:

AL LT LV MK RO SI(30) Priorité: **02.03.1998 FR 9802468**(71) Demandeur: **GROSFILLEX S.A.R.L.****F-01107 Oyonnax (FR)**(72) Inventeur: **Vulin, Michel****Geovreisset, 01100 Oyonnax (FR)**(74) Mandataire: **Intes, Didier Gérard André et al****Cabinet Beau de Loménie,
158, rue de l'Université
75340 Paris Cedex 07 (FR)**(54) **Dispositif de profilé de finition pour le montage de panneaux de revêtement de murs ou de plafonds**

(57) Dispositif de profilé de finition (10) comprenant au moins une bande de support (12, 14) destinée à être fixée sur une structure de support (1), une bande apparente (16) et au moins un flanc d'entretoisement (18, 20) maintenant la bande apparente à distance de la bande de support. Le flanc d'entretoisement est relié à la bande apparente par une bande de liaison (22) qui s'étendent parallèlement à la première portion latérale (17A) avec laquelle elle forme un premier pli. L'extrémité libre

de la deuxième portion latérale (17B) est équipée d'un élément de fermeture (24, 20, 14) comprenant une bande de fermeture (24) qui, avec ladite deuxième portion latérale forme un deuxième pli. La bande apparente (16) du profilé est formée en matière plastique transparente extrudée et le dispositif est apte à contenir un insert de décoration (26) en forme de bande susceptible d'être disposé contre la face intérieure (16B) de la bande apparente et d'être maintenu en place par les deux plis précités.

**FIG.1****EP 0 940 522 A1**

Description

[0001] La présente invention concerne un dispositif de profilé de finition comprenant au moins une première bande de support destinée à être fixée sur une structure de support et une bande dite apparente, destinée à être apparente une fois le profilé mis en place sur ladite structure de support. Cette bande apparente comprend une première et une deuxième portion latérales en forme de bande, au moins la première portion latérale s'étendant en surplomb par rapport à la première bande de support en étant maintenue écartée de cette dernière par des premiers moyens d'entretoisement une fois le profilé mis en place sur ladite structure de support de manière à définir au moins un premier logement latéral apte à recevoir l'extrémité latérale d'un élément tel qu'un panneau de revêtement de la structure de support.

[0002] Un dispositif de profilé de finition de ce type est connu par le brevet français publié au nom de la demanderesse sous le n°2 700 568. La structure de support sur laquelle le profilé est destiné à être fixé est par exemple un mur ou un plafond. Pour le revêtement de ce type de structure, il est connu d'utiliser des panneaux de revêtement par exemple constitués par des lames profilées, assemblées entre elles au moyen d'un système à languettes et à rainures. Le dispositif de profilé de finition sert à assurer la transition entre les lames, en particulier le long des bords ou dans les angles formés par la structure de support.

[0003] Le brevet français précité propose un dispositif qui comporte en réalité trois structures de profilé : deux profilés de support et un profilé de recouvrement. Les profilés de support sont fixés sur la structure, tandis que le profilé de recouvrement est prévu pour coiffer ces profilés de support en emprisonnant le chant correspondant d'au moins un panneau de revêtement. Le dispositif de profilé peut être disposé de manière à présenter une surface plane, ou une surface conformée en angle rentrant ou en angle sortant. Le dispositif divulgué par le brevet français n° 2 700 568 donne satisfaction, mais il présente l'inconvénient de ne laisser à son utilisateur aucune liberté quant au choix de la décoration de la bande apparente.

[0004] Bien entendu, le fabricant peut proposer dans sa gamme de produits des profilés de finition de différents coloris ou, de manière générale, ayant des aspects différents, en général assortis aux panneaux de revêtement également proposés. Toutefois, l'utilisateur peut souhaiter utiliser le profilé pour obtenir un effet esthétique qui tranche par rapport au panneau de revêtement, par exemple pour réaliser une corniche contrastée ou une frise de finition contrastée par rapport à la couleur des panneaux de revêtement.

[0005] La présente invention a pour but de proposer un profilé de finition amélioré qui, tout en restant simple du point de vue de sa fabrication et de sa pose sur le support, donne à l'utilisateur un choix beaucoup plus vaste en ce qui concerne l'aspect esthétique final qu'il

pourra obtenir en mettant en place le profilé.

[0006] Ce but est atteint grâce au fait que la bande apparente, au moins, est réalisée en matière plastique transparente, au fait que les premiers moyens d'entretoisement comprennent un premier flanc d'entretoisement qui s'étend sensiblement perpendiculairement par rapport à ladite première portion latérale, dans une région du dispositif qui est située entre cette portion latérale et la première bande de support, au fait que le dispositif comprend une première bande de liaison et un élément de fermeture, ladite première bande de liaison s'étendant entre l'extrémité libre de la première portion latérale de la bande apparente et l'extrémité du premier flanc d'entretoisement qui est voisine de ladite première portion latérale, tandis que l'élément de fermeture comprend une bande qui est reliée à l'extrémité libre de la deuxième portion latérale de la bande apparente, au fait que, une fois le profilé mis en place sur la structure de support, la première portion latérale et la première bande de liaison forment deux parties sensiblement parallèles d'un premier pli s'étendant en surplomb par rapport à la première bande de support, tandis que la deuxième portion latérale et la bande de l'élément de fermeture forment deux parties sensiblement parallèles d'un deuxième pli, au fait que le profilé présente un logement de décoration, ménagé sous la face apparente et s'étendant sur sensiblement toute la largeur de cette dernière, entre le premier et le deuxième pli, ledit logement de décoration étant apte à contenir un insert de décoration en forme de bande de telle sorte que les portions d'extrémités latérales de cet insert soient respectivement introduites à l'intérieur du premier et du deuxième pli et au fait que les premier et deuxième plis forment respectivement des premiers et des deuxièmes moyens de maintien aptes à maintenir en place lesdites portions d'extrémités latérales d'un tel insert de décoration.

[0007] On comprend que la conformation du profilé selon l'invention permet d'atteindre le but précité. En effet, le fabricant pourra, pour une application donnée, ne proposer qu'une seule gamme de profilés de finition, mais l'utilisateur pourra choisir tout type d'insert de décoration pour agrémenter l'effet visuel obtenu. Tout en ayant une structure simple à fabriquer, le profilé est apte à contenir et à maintenir un insert de décoration en forme de bande, de telle sorte que cet insert soit visible sur la face apparente puisque cette face, au moins, est transparente. Dans la mesure où la première bande de liaison et la bande de l'élément de fermeture s'étendent sous la bande apparente, le logement de décoration est fermé une fois le dispositif mis en place sur la structure de support (les extrémités longitudinales du dispositif sont par exemple fermées respectivement par le sol et par le plafond lorsque le profilé est mis en place verticalement sur un mur). L'insert de décoration ne peut donc être enlevé que si l'on démonte le dispositif par rapport à la structure de support, ce qui évite toute manipulation intempestive, par exemple de la part d'un enfant. La conformation particulière du dispositif (en par-

ticulier la présence et la disposition des premier et deuxième plis) permet de former des moyens de maintien pour l'insert de décoration et d'assurer ainsi un positionnement parfait de ce dernier contre la face intérieure de la bande apparente, que le profilé soit placé dans une situation dans laquelle sa face apparente est plane ou qu'il soit conformé en angle rentrant ou en angle sortant.

[0008] Ainsi, avec une gamme restreinte de profilés, le fabricant pourra proposer des inserts de décoration très variés, que l'utilisateur pourra choisir. Ces inserts peuvent par exemple être constitués par des bandes de papier ou par des bandes plastiques minces, sur lesquelles il est beaucoup plus facile de réaliser les décors selon des dessins et des couleurs donnés, que sur des profilés du type de celui que divulgue le brevet français n° 2 700 568.

[0009] De manière avantageuse, la première bande de liaison et/ou la bande de l'élément de fermeture est raccordée à la portion latérale correspondante par une zone d'amointrissement local de l'épaisseur formant une charnière.

[0010] Cette charnière permet d'ouvrir au moins partiellement le logement de décoration pour faciliter l'insertion de l'insert de décoration dans le profilé.

[0011] Il est extrêmement avantageux de prévoir deux charnières, respectivement pour raccorder la première bande de liaison et la bande de l'élément de fermeture aux portions latérales de la bande apparente, ce qui permet d'ouvrir à la fois les deux plis pour faciliter encore davantage le positionnement de l'insert de décoration. En effet, il suffit alors de le plaquer contre la face intérieure de la bande apparente avant de rabattre la première bande de liaison et la bande de l'élément de fermeture contre la face arrière de l'insert pour le maintenir en place contre ladite face intérieure.

[0012] Il faut également noter que ces charnières peuvent jouer un rôle lors de la fabrication du profilé. En effet, la première bande de liaison et la bande de l'élément de fermeture s'étendent normalement à une très faible distance (de l'ordre de 1 à 3 mm) des portions latérales de la bande apparente (les plis sont presque écrasés). Si le profilé est extrudé dans cette position "normale" et si cette distance est effectivement très faible, il existe un risque que les plis aient tendance à se coller avant la stabilisation définitive de la structure du profilé et son refroidissement. Grâce à la présence des charnières, il est possible d'extruder le profilé dans une situation dans laquelle il est "ouvert", c'est-à-dire que la bande de liaison et la bande de l'élément de fermeture sont davantage écartées des portions latérales de la bande apparente que dans leur position "normale" d'utilisation.

[0013] L'invention peut être déclinée selon deux variantes préférentielles. Ainsi, dans la première variante, l'élément de fermeture comprend une deuxième bande de liaison, une deuxième bande de support et un deuxième flanc d'entretoisement, la deuxième bande de

support étant destinée à être fixée sur la structure de support, le deuxième flanc d'entretoisement s'étendant sensiblement perpendiculairement par rapport à la deuxième portion latérale, dans une région du dispositif qui est située entre cette deuxième portion latérale et la deuxième bande de support. La deuxième bande de liaison s'étend entre l'extrémité libre de la deuxième portion latérale de la bande apparente et l'extrémité du deuxième flanc d'entretoisement qui est voisine de ladite deuxième portion latérale et, une fois le profilé mis en place, le deuxième pli s'étend en surplomb par rapport à la deuxième bande de support de manière à définir un deuxième logement latéral apte à recevoir l'extrémité latérale d'un élément tel qu'un panneau de revêtement de la structure de support.

[0014] Le dispositif selon cette première variante est particulièrement destiné à assurer la transition entre deux panneaux de revêtement. Il peut aussi bien s'agir de deux panneaux fixés sur un même plan formé par la structure de support que de deux panneaux fixés sur deux parties de la structure de support formant un angle, rentrant ou sortant.

[0015] Ainsi, la bande apparente est avantageusement susceptible d'être pliée selon une ligne de pliage s'étendant longitudinalement dans une région médiane de ladite bande apparente.

[0016] La ligne de pliage définit une zone de dimension réduite autour de laquelle le profilé peut être plié de manière à conformer sa face apparente selon un angle sortant ou selon un angle rentrant. De manière avantageuse, la ligne de pliage est formée par une zone d'amointrissement local de l'épaisseur de la face apparente du profilé, l'amointrissement de l'épaisseur étant toutefois non visible depuis cette face apparente.

[0017] Le dispositif comporte avantageusement des moyens de maintien dans une position stable de pliage dans laquelle la bande apparente est conformée en angle sortant.

[0018] Cette disposition facilite la fixation et le maintien en place du profilé sur sa structure de support, en particulier sur les angles sortants du mur.

[0019] Selon une configuration particulièrement avantageuse, les deux portions latérales de la bande apparente et les deux bandes de liaison ont sensiblement la même largeur.

[0020] Dans cette configuration, l'insert de décoration peut être efficacement maintenu sur toute la largeur du surplomb de la bande apparente par rapport aux bandes de support du profilé (cette largeur correspondant à celle des premier et deuxième plis). Lorsque les extrémités latérales d'éléments tels que des panneaux de revêtement de la structure de support sont insérées sous les zones de surplomb, elles tendent à ramener encore davantage les bandes de liaison vers les portions latérales de la bande apparente (c'est-à-dire à fermer sur eux-mêmes les premier et deuxième plis), d'où il résulte un pincement, ou tout au moins un coincement, des portions d'extrémité latérale de l'insert de décoration qui

améliore encore le maintien en place en place.

[0021] Dans la deuxième variante, une fois le dispositif mis en place sur la structure de support, la deuxième portion latérale de la bande apparente est cousée par rapport à la première portion latérale selon une ligne de coudage qui s'étend longitudinalement dans une région médiane de ladite bande apparente de manière à former un angle sortant avec ladite première portion latérale ; la première bande de support présente une extrémité dite "interne" qui, une fois le dispositif mis en place sur la structure de support, s'étend tout au plus sensiblement jusqu'à l'aplomb de la ligne de coudage dans le sens allant de l'extrémité libre de la première portion latérale de la bande apparente vers ladite ligne de coudage ; l'élément de fermeture est formé par une bande de fermeture qui, dans la conformation en angle sortant et une fois le dispositif mis en place sur la structure de support, est située au voisinage du premier flanc d'entretoisement ; de plus, la position de la ligne de coudage est telle que, une fois le profilé mis en place sur la structure de support, la largeur de la partie de la bande apparente qui est cousée par rapport à la première portion latérale de ladite bande apparente est sensiblement égale à la distance entre la structure de support et la première portion latérale de la bande apparente.

[0022] Dans cette deuxième variante, le dispositif de l'invention est plus particulièrement destiné à garnir le chant apparent de panneaux de revêtement.

[0023] Avantageusement, la bande de fermeture est susceptible de pivoter autour de l'extrémité libre de la deuxième portion latérale de la bande apparente et le dispositif comporte des moyens pour bloquer la bande de fermeture dans sa position dans laquelle elle forme le deuxième pli avec ladite deuxième portion latérale.

[0024] Ces moyens de blocage permettent également de maintenir la bande apparente dans sa position de pliage en angle sortant et donc de stabiliser cette position.

[0025] L'invention sera bien comprise et ses avantages apparaîtront mieux à la lecture de la description détaillée qui suit, de modes de réalisation représentés à titre d'exemples non limitatifs. La description se réfère aux dessins annexés, sur lesquels :

- la figure 1 est une vue en coupe transversale d'un dispositif de profilé selon la première variante de l'invention,
- les figures 2 et 3 sont deux vues d'une section transversale prolongée en perspective du dispositif de la figure 1, sur lesquelles le profilé est respectivement conformé en angle rentrant et en angle sortant,
- la figure 4 est une vue en section transversale prolongée en perspective d'un dispositif selon la deuxième variante de l'invention, et
- la figure 5 est une section d'une partie du dispositif de la figure 4, avant son montage.

[0026] Le dispositif de profilé présente une section qui

est constante sur toute sa longueur. Dans toute la suite, les dimensions latérales des différents éléments du dispositif seront mesurées transversalement à la longueur de ce dernier. De plus, l'adjectif "latéral" sera utilisé pour désigner des éléments ou des parties d'éléments qui se trouvent sur les côtés de la section du profilé.

[0027] Le profilé représenté sur les dessins est extrudé en matière plastique transparente, par exemple en PVC cristal, et peut avoir un aspect brillant ou satiné selon la composition du matériau choisi. Sur les figures 1 à 3, le dispositif est réalisé sous la forme d'un profilé extrudé en une seule pièce. En revanche, sur les figures 4 et 5, le dispositif est formé par deux profilés élémentaires qui constituent deux pièces différentes. Toutefois, ces deux pièces peuvent éventuellement être extrudées ensemble en étant initialement reliées par un voile sé-cable.

[0028] Sur la figure 1, on voit que le profilé 10 comprend une première et une deuxième bande de support, respectivement 12 et 14 qui sont destinées à être fixées sur une structure de support 1 telle qu'un mur ou un plafond. On peut envisager tout type de moyens de fixation, par exemple des agrafes, des vis (éventuellement auto-forantes si des perçages ne sont pas pratiqués dans les bandes de support avant la pose du profilé), ou encore de la colle.

[0029] Le profilé comporte également une bande 16 qui est apparente lorsqu'il est mis en place, ainsi qu'un premier et un deuxième flanc d'entretoisement, respectivement 18 et 20, qui ont la même hauteur H et qui s'étendent vers la bande apparente à partir d'une extrémité interne, respectivement 12A et 14A, des bandes de support, jusqu'à une extrémité dite externe, respectivement 18A et 20A desdits flancs d'entretoisement.

[0030] La bande apparente 16 comporte une portion centrale 16A, de part et d'autre de laquelle s'étendent deux portions latérales, respectivement 17A et 17B qui sont disposées en surplomb par rapport aux bandes de support 12 et 14. En l'espèce, les portions latérales 17A et 17B recouvrent les bandes de support 12 et 14 sur une largeur D mesurée à partir des extrémités internes de ces bandes.

[0031] Ainsi, comme on l'a indiqué en trait interrompu, les extrémités latérales d'éléments tels que des panneaux de revêtement 5 peuvent être insérées dans les logements latéraux 19A et 19B ménagés entre ces portions latérales 17A et 17B et les bandes de support. Les extrémités des panneaux viennent en butée contre les faces externes des flancs d'entretoisement.

[0032] Les extrémités 18A et 20A des flancs d'entretoisement (celles qui sont éloignées des bandes de support) sont raccordées aux extrémités latérales libres, respectivement 16' et 16" de la bande apparente par des bandes de liaison, respectivement 22 et 24. On voit que, lorsque le profilé est mis en place comme dans la position représentée sur la figure 1, les bandes de liaison s'étendent parallèlement aux portions latérales de la bande apparente, chaque bande de liaison, respective-

ment 22 et 24 étant disposée à une faible distance (de l'ordre de 1 à 3 mm) de la portion latérale correspondante, respectivement 17A et 17B. Ainsi, l'ensemble formé par la première portion latérale 17A et par la première bande de liaison 22 forme un premier pli, tandis que l'ensemble formé par la deuxième portion latérale 17B et par la deuxième bande de liaison 24 forme un deuxième pli.

[0033] Les extrémités 16' et 16" sont pourvues de talons, respectivement 15' et 15" qui dépassent légèrement vers l'arrière (c'est-à-dire vers les bandes de support) au-delà des faces arrière des bandes de liaison 22 et 24 pour s'appuyer sur les faces apparentes des panneaux 5.

[0034] On a schématisé sur la figure 1 un insert de décoration 26 en forme de bande qui est disposé à l'intérieur du profilé, de telle sorte qu'il soit en contact avec la face intérieure 16B de la bande apparente 16 du profilé. En effet, un logement de décoration est ménagé sous la face apparente du profilé, ce logement s'étendant sur sensiblement toute la largeur de cette face apparente, entre les premier et deuxième plis. Du côté du premier pli, le logement de décoration est fermé par la première bande de liaison, avec le premier flanc d'entretoisement et la première bande de support, tandis que du côté du deuxième pli, ce logement est fermé par l'élément de fermeture comprenant la deuxième bande de liaison, le deuxième flanc d'entretoisement et la deuxième bande de support.

[0035] La largeur de l'insert de décoration est telle que ses extrémités latérales viennent pratiquement au contact des faces internes des extrémités libres 16' et 16" de la bande apparente à l'intérieur des premier et deuxième plis (17A, 22) et (17B, 24). Ainsi, lorsque le profilé est mis en place, la décoration donnée par l'insert s'étend sur toute la largeur de sa face apparente. On voit sur la figure 1 que les portions d'extrémité latérale 26A et 26B de l'insert sont maintenues entre les faces en regard des deux éléments de chacun des plis (17A, 22) et (17B, 24). Ces plis, formés par les bandes de liaison et les portions latérales de la face apparente jouent donc le rôle de moyens de maintien et, du fait de la faible distance d'entre leurs faces internes en regard, ils peuvent emprisonner les portions d'extrémité latérale de l'insert, voire même les pincer entre leurs faces en regard.

[0036] Les bandes de liaison 22 et 24 sont raccordées aux portions latérales correspondantes 17A et 17B par des zones d'amointrissement local qui forment des charnières 28A et 28B s'étendant selon la longueur du profilé. Dans ces zones, l'épaisseur de la matière plastique est par exemple inférieure de moitié à l'épaisseur courante des bandes de liaison.

[0037] La bande apparente 16 est susceptible d'être pliée par rapport à une ligne de pliage 19 qui s'étend longitudinalement dans une région médiane de sa portion centrale 16A. Comme on le voit mieux sur la figure 1, cette ligne de pliage est formée par une zone d'amoin-

drissement local de l'épaisseur de la bande apparente. Dans l'exemple avantageux représenté, l'amointrissement est créé par un renforcement longitudinal pratiqué sur la face interne 16B de la bande apparente. Dans cette zone, l'épaisseur de la bande est par exemple inférieure de moitié à l'épaisseur courante de la bande apparente 16. La largeur de la zone d'amointrissement de l'épaisseur est relativement petite, par exemple de 2 à 5 mm.

[0038] Sur la figure 2, la face apparente du profilé est conformée en angle rentrant, les bandes de support 12 et 14 pouvant être fixées sur des structures de support telles que des murs 2 formant un angle rentrant. Il ne s'agit pas obligatoirement d'un angle droit, dans la mesure où la souplesse conférée par la ligne de pliage permet d'adapter le profilé à différentes ouvertures angulaires.

[0039] La figure 3 montre le profilé plié de telle sorte que sa bande apparente forme un angle sortant, les bandes de support 12 et 14 pouvant en effet être fixées sur des structures de support telles que des murs 3 formant un angle sortant. La souplesse conférée par la ligne de pliage permet d'adapter le profilé à différentes ouvertures angulaires d'angle sortant.

[0040] Toutefois, le profilé comporte avantageusement des moyens de maintien dans une position stable de pliage dans laquelle la bande apparente est conformée en angle sortant. Dans la mesure où, pour la plupart des habitations, les angles sortants formés par les coins de murs décrivent en général 90°, on choisira de préférence que cette position stable de pliage corresponde à un angle droit. Ces moyens de maintien sont intéressants en particulier dans la mesure où ils permettent de renforcer la tenue mécanique du profilé lorsqu'il occupe sa configuration en angle sortant, configuration dans laquelle il équipe une région des murs sujette à des agressions diverses (frôlement lors de la circulation des habitants du local équipé du profilé, coups divers...).

[0041] Ces moyens de maintien comprennent un profil femelle de verrouillage 30 qui est solidaire du premier flanc d'entretoisement 18 et qui s'étend, sous la portion centrale 16A de la bande apparente, tout au plus sensiblement jusqu'à l'aplomb de la ligne de pliage 19, de l'autre côté du flanc 18 par rapport à la bande de liaison 22. Ils comportent également un profil mâle de verrouillage 32 qui est solidaire du deuxième flanc d'entretoisement 20 et qui s'étend tout au plus sensiblement jusqu'à l'aplomb de la ligne de pliage 19, de l'autre côté du flanc 20 par rapport à la bande de liaison 24. Comme on le voit sur la figure 3, les profils mâle 32 et femelle 30 de verrouillage sont susceptibles de coopérer pour maintenir le profilé dans sa position stable de pliage dans laquelle la bande apparente est conformée en angle sortant définissant sensiblement un angle droit.

[0042] En fait, le profil femelle forme un logement dans lequel peut s'engager le profil mâle de verrouillage par encliquetage. A cet effet, une paroi 34 du logement est légèrement déformable élastiquement et le profil

mâle de verrouillage comporte une protubérance d'encliquetage 36 qui permet de retenir le profil mâle dans sa position de verrouillage en coopérant à la manière d'un crochet avec une surface de retenue 38 pratiquée sur la paroi 34. Dans l'exemple représenté, le profil mâle de verrouillage est réalisé par une surépaisseur pratiquée sur l'extrémité libre d'une bande 40 qui vient en prolongement de la bande de support 14, de l'autre côté du flanc d'entretoisement 20 par rapport à cette bande 14.

[0043] Pour contribuer encore davantage au maintien en place de l'insert 26 contre la face intérieure 16B de la bande apparente 16 du profilé, ce dernier comporte avantageusement une bande de prolongement 42 qui s'étend en prolongement de l'une des première et deuxième bandes de liaison, tout au plus sensiblement jusqu'à l'aplomb de la ligne de pliage de la bande apparente. Ainsi, dans la région de la bande de prolongement, l'insert pourra être emprisonné ou pincé, non seulement entre la bande de liaison équipée de cette bande de prolongement et la portion latérale correspondante, mais également entre la bande de prolongement en elle-même et la région de la portion centrale 16A de la bande apparente située en regard de la bande de prolongement.

[0044] Avantageusement, cette bande de prolongement est solidaire de l'un des profils mâle 30 et femelle 32 de verrouillage et le profil en question comporte en outre un voile d'entretoisement 44 sensiblement parallèle au flanc d'entretoisement dont ce profil est solidaire.

[0045] En fait, dans l'exemple représenté, la bande de prolongement 42 est solidaire du premier flanc d'entretoisement 18, et le voile d'entretoisement 44 s'étend sensiblement à angle droit par rapport à cette bande de prolongement, évidemment dans le sens allant en s'éloignant de la bande apparente 16. En fait, dans l'exemple représenté, le profil femelle de verrouillage présente un contour qui se referme sur le flanc d'entretoisement 18. Comme on le voit sur la figure 3, dans la conformation en angle sortant, le profil mâle est engagé dans le profil femelle 30 et la paroi 46 du profil femelle qui raccorde le voile d'entretoisement 44 au logement dans lequel est reçu le profil mâle vient en butée contre le flanc d'entretoisement 20. La bande de prolongement 42 et le voile d'entretoisement 44 s'étendent alors respectivement en regard des deux moitiés de la portion centrale 16A de la bande apparente 16 du profilé qui se trouvent de part et d'autre de la ligne de pliage. Ainsi, l'insert de décoration 26 est maintenu sur toute sa largeur.

[0046] Comme on le voit sur les figures, les deux portions latérales 17A et 17B de la bande apparente 16 et les deux bandes de liaison 22 et 24 ont sensiblement la même largeur. Les flancs d'entretoisement 18 et 20 forment un angle droit avec les bandes de support 12 et 14 auxquelles ils sont respectivement rattachés.

[0047] Dans la configuration "à plat" du profilé représentée sur la figure 1, les bandes de support 12 et 14 sont situées dans le même plan et s'étendent parallèle-

ment aux bandes de liaison 22 et 24, et également parallèlement à la bande apparente 16. Les flancs d'entretoisement 18 et 20 ont la même hauteur et s'étendent perpendiculairement à la fois par rapport à la bande apparente 16 et par rapport aux bandes de support 12 et 14.

[0048] Les deux portions latérales 17A et 17B de la bande apparente 16 ont sensiblement la même largeur D et cette largeur est avantageusement comprise entre $1/5$ et $1/3$ de la largeur totale L de la bande apparente 16. Si, de plus, les portions latérales de la bande apparente ont la même largeur que les bandes de liaison, on s'assure ainsi que l'insert de décoration 26 est emprisonné pour être maintenu en place sur une largeur suffisante. Selon les dimensions du profilé, les largeurs L et D peuvent par exemple être de l'ordre de 4 à 10 cm et, respectivement, de 1 à 3 cm.

[0049] La figure 4 montre un dispositif de profilé 110 monté sur une structure de support telle qu'un mur 4. Dans l'exemple représenté, ce dispositif comprend deux profilés élémentaires distincts : un premier profilé 105 qui comprend une bande de support 112 destinée à être fixée sur le mur, et un deuxième profilé 106 qui comprend une bande apparente 116 destinée à être apparente lorsque le dispositif est fixé sur le mur. Le profilé 106 est transparent, tandis que le profilé 105 peut ne pas l'être. La bande apparente 116 comprend une première et une deuxième portions latérales 117A et 117B. Pour maintenir la bande apparente 116 à distance de la bande de support 112, le dispositif comprend des moyens d'entretoisement comprenant un flanc d'entretoisement 118 équipant le deuxième profilé élémentaire 106. L'extrémité latérale de la première portion latérale 117A est reliée à l'extrémité 118A du flanc d'entretoisement par une bande de liaison 122. Comme on le voit sur la figure 4, l'ensemble constitué par la première portion latérale 117A et par cette bande de liaison forme un premier pli. Le deuxième profilé élémentaire 106 comprend encore une bande de fermeture 124 reliée à l'extrémité libre de la deuxième portion latérale 117B. Comme on le voit sur la figure 4, cette deuxième portion latérale et la bande de fermeture forment un deuxième pli. Ainsi, un logement de décoration est formé à l'intérieur du deuxième profilé élémentaire 106, sous la bande apparente 116 de ce dernier, ce logement pouvant recevoir un insert de décoration 126 dont les extrémités latérales sont maintenues dans les deux plis précédemment évoqués, et qui s'étend sur sensiblement sur toute la largeur de la face apparente du profilé. Du côté du premier pli, le logement de décoration est fermé par la bande de liaison 122, avec le flanc d'entretoisement 118 et la bande de support 112, tandis que du côté du deuxième pli, ce logement est fermé par l'élément de fermeture formé par la bande de fermeture 124.

[0050] Le dispositif représenté sur la figure 4 est particulièrement destiné à venir coiffer le chant de panneaux de décoration. Par conséquent, la deuxième portion latérale 117B de la bande apparente est coudée par

rapport à la première portion latérale selon une ligne de coudage 119 qui s'étend longitudinalement dans une région médiane de la bande apparente. Cette dernière est donc conformée en angle sortant, et l'on voit que la largeur L1 de toute la partie de la bande apparente 116 qui est coudée par rapport à la première portion latérale 117A de cette dernière autour de la ligne 119 est sensiblement égale à la distance D1 entre la face apparente de la première portion latérale 117A et la structure de support 4, cette distance étant mesurée sensiblement perpendiculairement à ladite structure. Ainsi, lorsqu'elle est coudée en angle sortant, la deuxième portion latérale 117B vient totalement masquer l'épaisseur du chant du panneau de revêtement inséré dans le logement latéral 119A et vient également masquer tous les éléments "internes" du dispositif de profilé. On voit que dans la configuration de la figure 4, la bande de fermeture 124 est située au voisinage du flan d'entretoisement 118.

[0051] Le premier profilé élémentaire 105 comporte des moyens d'assemblage aptes à coopérer avec le premier flanc d'entretoisement 118 pour à la fois solidariser les deux profilés élémentaires entre eux et maintenir l'ensemble formé par le premier pli (117A, 122) écarté de la bande de support 112.

[0052] Dans l'exemple représenté, ces moyens d'assemblage comprennent un logement 120 qui est ménagé entre deux flancs d'assemblage (respectivement 120A et 120B) qui s'étendent sensiblement perpendiculairement par rapport à la bande de support 112. Le flanc d'entretoisement 118 est engagé dans ce logement 120. On voit que dans la configuration en angle sortant de la figure 4, l'ensemble formant le premier pli (117B, 124) est rabattu contre le flanc d'assemblage 120B qui est le plus proche de la ligne de coudage 119. La face externe de la bande de fermeture 124 est pratiquement au contact avec ce flanc d'assemblage 120B.

[0053] Le dispositif comporte des moyens pour retenir le flanc 118 à l'intérieur du logement 120. Ainsi, comme on le voit sur la figure 4, le flanc 118 peut être pourvu de nervures longitudinales 121A qui peuvent venir s'engager dans des rainures 121B pratiquées dans les faces internes des flancs d'assemblage 120A et 120B.

[0054] Comme on le voit encore sur la figure 4, l'extrémité libre de la première portion latérale 117A de la face apparente 116 est équipée d'un talon 115'.

[0055] En outre, une première charnière 128A est réalisée par une zone d'amointrissement de l'épaisseur à la jonction de la première portion latérale 117A et de la bande de liaison 122. On voit également qu'une deuxième charnière 128B est réalisée par une zone d'amointrissement de l'épaisseur à la jonction de la deuxième portion latérale 117B et de la bande de fermeture 120.

[0056] De même, la ligne de coudage 119 précédemment évoquée peut être une ligne de pliage, réalisée par une zone d'amointrissement de l'épaisseur.

[0057] Une fois le dispositif de profilé mis en place sur

la structure de support, on voit que le logement qui contient l'insert 126 est réalisé sous la forme d'une fente continue dont la section transversale a la forme d'un coude. Pour faciliter l'insertion de l'insert dans son logement de décoration, les charnières peuvent avantageusement être mises à profit. De plus, la figure 5 montre la configuration que peut présenter le deuxième profilé élémentaire 106 lors de sa fabrication par extrusion. En effet, pour faciliter la stabilisation de la structure de ce profilé, les charnières sont mises à profit pour écarter la bande de liaison 122 de la première portion de la bande apparente 117A. De même, comme indiqué en traits interrompus, la bande de fermeture 124 peut être écartée de la deuxième portion latérale 117B. Comme indiqué précédemment en référence à la première variante, le fait de pouvoir écarter la bande de liaison et la bande apparente 124 permet en outre de faciliter l'insertion de l'insert de décoration dans son logement.

[0058] Lorsque la bande de fermeture 124 est effectivement susceptible de pivoter par rapport à la deuxième portion latérale 117B, le dispositif comporte avantageusement des moyens pour bloquer cette bande de fermeture dans sa position dans laquelle elle forme le deuxième pli avec cette deuxième portion latérale.

[0059] Ainsi, comme on le voit sur les figures 4 et 5, le dispositif comporte avantageusement un organe d'encliquetage 130 qui est solidaire de la première bande de liaison 122 et est situé de l'autre côté de cette dernière par rapport au flanc d'entretoisement 118. L'extrémité libre de la bande de fermeture 124 est susceptible de coopérer par encliquetage avec cet organe d'encliquetage. On voit que l'organe 130 comporte par exemple un décrochement 131 dans lequel peut venir se loger l'extrémité libre 125 de la bande 124. Une nervure 133 disposée sur le bord du décrochement 131 peut venir augmenter encore l'effet d'encliquetage. Pour assurer un bon encliquetage, on peut prévoir un moyen de butée ou de calage en position de la bande 124 constitué, par exemple, par une nervure 126.

Revendications

1. Dispositif de profilé de finition (10, 110) comprenant au moins une première bande de support (12, 14 ; 112) destinée à être fixée sur une structure de support (1, 2, 3, 4) et une bande (16, 116) dite apparente, destinée à être apparente une fois le profilé mis en place sur ladite structure de support, cette bande apparente comprenant une première et une deuxième portion latérales (17A, 17B ; 117A, 117B) en forme de bande, au moins la première portion latérale s'étendant en surplomb par rapport à la première bande de support (12 ; 112) en étant maintenue écartée de cette dernière par des premiers moyens d'entretoisement (18 ; 118, 120) une fois le profilé mis en place sur ladite structure de support de manière à définir au moins un premier logement

latéral (19A ; 119A) apte à recevoir l'extrémité latérale d'un élément (5) tel qu'un panneau de revêtement de la structure de support,

caractérisé en ce que la bande apparente (16, 116), au moins, est réalisée en matière plastique transparente, en ce que les premiers moyens d'entretoisement comprennent un premier flanc d'entretoisement (18, 20 ; 118) qui s'étend sensiblement perpendiculairement par rapport à ladite première portion latérale (17A ; 117A), dans une région du dispositif qui est située entre cette portion latérale et la première bande de support, en ce que le dispositif comprend une première bande de liaison (22 ; 122) et un élément de fermeture (24, 20, 14 ; 124), ladite première bande de liaison s'étendant entre l'extrémité libre de la première portion latérale (17A ; 117A) de la bande apparente (16 ; 116) et l'extrémité (18A ; 118A) du premier flanc d'entretoisement (18 ; 118) qui est voisine de ladite première portion latérale, tandis que l'élément de fermeture comprend une bande (24 ; 124) qui est reliée à l'extrémité libre de la deuxième portion latérale (17B ; 117B) de la bande apparente, en ce que, une fois le dispositif mis en place sur la structure de support, la première portion latérale et la première bande de liaison forment deux parties sensiblement parallèles d'un premier pli (17A, 22 ; 117A, 122) s'étendant en surplomb par rapport à la première bande de support (12 ; 112), tandis que la deuxième portion latérale et la bande de l'élément de fermeture forment deux parties sensiblement parallèles d'un deuxième pli (17B, 24 ; 117B, 124), en ce que le dispositif présente un logement de décoration, ménagé sous la face apparente (116) et s'étendant sur sensiblement toute la largeur de cette dernière, entre le premier et le deuxième pli (17A, 22 ; 117A, 122 ; 17B, 24 ; 117B, 124), ledit logement de décoration étant apte à contenir un insert de décoration (26, 126) en forme de bande de telle sorte que les portions d'extrémités latérales de cet insert soient respectivement introduites à l'intérieur du premier et du deuxième pli et en ce que les premier et deuxième plis forment respectivement des premiers et des deuxièmes moyens de maintien aptes à maintenir en place lesdites portions d'extrémités latérales d'un tel insert de décoration (26, 126).

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que la première bande de liaison (22, 122) est raccordée à la première portion latérale (17A, 117A), par une zone d'amointrissement local de l'épaisseur formant une charnière (28A, 128A).
3. Dispositif selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que la bande de l'élément de fermeture (24, 124) est raccordée à la deuxième portion latérale (17B ; 117B) par une zone d'amointrissement local de l'épaisseur formant une charnière (28B, 128B).

4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que l'élément de fermeture comprend une deuxième bande de liaison (24), une deuxième bande de support (14) et un deuxième flanc d'entretoisement (20), la deuxième bande de support (14) étant destinée à être fixée sur la structure de support, le deuxième flanc d'entretoisement (20) s'étendant sensiblement perpendiculairement par rapport à la deuxième portion latérale (17B), dans une région du dispositif qui est située entre cette deuxième portion latérale et la deuxième bande de support, en ce que la deuxième bande de liaison (24) s'étend entre l'extrémité libre de la deuxième portion latérale (17B) de la bande apparente (16) et l'extrémité (20A) du deuxième flanc d'entretoisement (20) qui est voisine de ladite deuxième portion latérale (17B) et en ce que, une fois le profilé mis en place, le deuxième pli (17B, 24) s'étend en surplomb par rapport à la deuxième bande de support (14) de manière à définir un deuxième logement latéral (19B) apte à recevoir l'extrémité latérale d'un élément (5) tel qu'un panneau de revêtement de la structure de support.

5. Dispositif selon la revendication 4, caractérisé en ce que la bande apparente (16) est susceptible d'être pliée selon une ligne de pliage (19) s'étendant longitudinalement dans une région médiane de ladite bande apparente (16).

6. Dispositif selon la revendication 5, caractérisé en ce qu'il comporte des moyens (30, 32) de maintien dans une position stable de pliage dans laquelle la bande apparente (16) est conformée en angle sortant.

7. Dispositif selon la revendication 6, caractérisé en ce que le premier flanc d'entretoisement (18) est solidaire d'un profil femelle de verrouillage (30) qui s'étend, sous la bande apparente (16), tout au plus sensiblement jusqu'à l'aplomb de la ligne de pliage (19) de ladite bande apparente, tandis que le deuxième flanc d'entretoisement (20) est solidaire d'un profil mâle de verrouillage (32) qui s'étend, sous la bande apparente (16), tout au plus sensiblement jusqu'à l'aplomb de la ligne de pliage (19) de ladite bande apparente et en ce que lesdits profils mâle et femelle de verrouillage (30, 32) sont susceptibles de coopérer pour maintenir le profilé (10) dans une position stable de pliage dans laquelle la bande apparente est conformée en angle sortant définissant sensiblement un angle droit.

8. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 5 à 7, caractérisé en ce qu'il comprend une bande de prolongement (42) qui s'étend en prolongement de l'une (22) des première et deuxième bandes de liaison (22, 24) tout au plus sensiblement

jusqu'à l'aplomb de la ligne de pliage (19) de la bande apparente (16).

9. Dispositif selon les revendications 7 et 8, caractérisé en ce que la bande de prolongement (42) est solidaire de l'un (30) des profils mâle et femelle de verrouillage (30, 32) et en ce que ledit profil comporte, en outre, un voile d'entretoisement (44), sensiblement parallèle au flanc d'entretoisement (18) dont ce profil (30) est solidaire. 5 10
10. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce qu'il est réalisé en une seule pièce extrudée. 15
11. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que, une fois le dispositif (110) mis en place sur la structure de support (4), la deuxième portion latérale (117B) de la bande apparente (116) est coudee par rapport à la première portion latérale (117A) selon une ligne de coudage (119) qui s'étend longitudinalement dans une région médiane de ladite bande apparente de manière à former un angle sortant avec ladite première portion latérale, en ce que la première bande de support (112) présente une extrémité dite "interne" qui, une fois le dispositif mis en place sur la structure de support, s'étend tout au plus sensiblement jusqu'à l'aplomb de la ligne de coudage (119) dans le sens allant de l'extrémité libre de la première portion latérale de la bande apparente vers ladite ligne de coudage, en ce que l'élément de fermeture est formé par une bande de fermeture (124) qui, dans la conformation en angle sortant et une fois le dispositif mis en place sur la structure de support, est située au voisinage du premier flanc d'entretoisement (118) et en ce que la position de la ligne de coudage (119) est telle que, une fois le profilé mis en place sur la structure de support, la largeur (L1) de la partie de la bande apparente (116) qui est coudee par rapport à la première portion latérale (117A) de ladite bande apparente est sensiblement égale à la distance (D1) entre la structure de support (4) et la première portion latérale de la bande apparente. 20 25 30 35 40 45
12. Dispositif selon la revendication 11, caractérisé en ce que la bande de support (112) et la bande apparente (116) font respectivement partie d'un premier et d'un deuxième profilé (105, 106), en ce que le premier profilé (105) comporte des moyens d'assemblage (120) aptes à coopérer avec le premier flanc d'entretoisement (112) pour solidariser les deux profilés (105, 106) et maintenir la première portion latérale (117A) de ladite bande apparente (116) écartée de la première bande de support (112). 50 55

13. Dispositif selon la revendication 12, caractérisé en ce que les moyens d'assemblage comprennent un logement ménagé (120) entre deux flancs d'assemblage (120A, 120B) qui s'étendent sensiblement perpendiculairement à la première bande de support (112), ce logement étant apte à recevoir le premier flanc d'entretoisement (118) et en ce qu'il comporte des moyens (121A, 121B) pour retenir ledit premier flanc d'entretoisement (118) dans ledit logement (120).

14. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 11 à 13, caractérisé en ce que la bande de fermeture (124) est susceptible de pivoter autour de l'extrémité libre de la deuxième portion latérale (117B) de la bande apparente (116) et en ce qu'il comporte des moyens (131, 133) pour bloquer la bande de fermeture (124) dans sa position dans laquelle elle forme le deuxième pli avec ladite deuxième portion latérale.

15. Dispositif selon la revendication 14, caractérisé en ce qu'il comporte un organe d'encliquetage (131, 133) situé de l'autre côté de la première bande de liaison (122) par rapport au premier flanc d'entretoisement (118) et en ce que l'extrémité libre (125) de la bande de fermeture (124) est susceptible de coopérer par encliquetage avec ledit organe d'encliquetage.

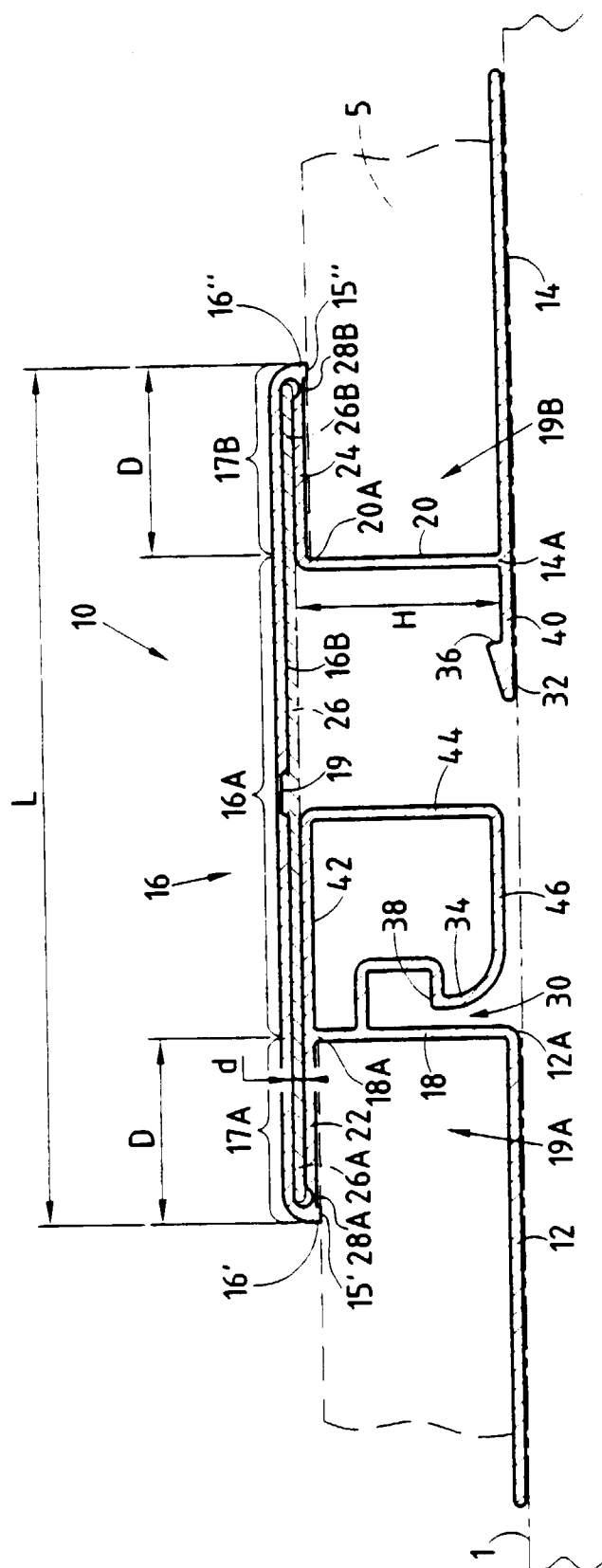


FIG. 1

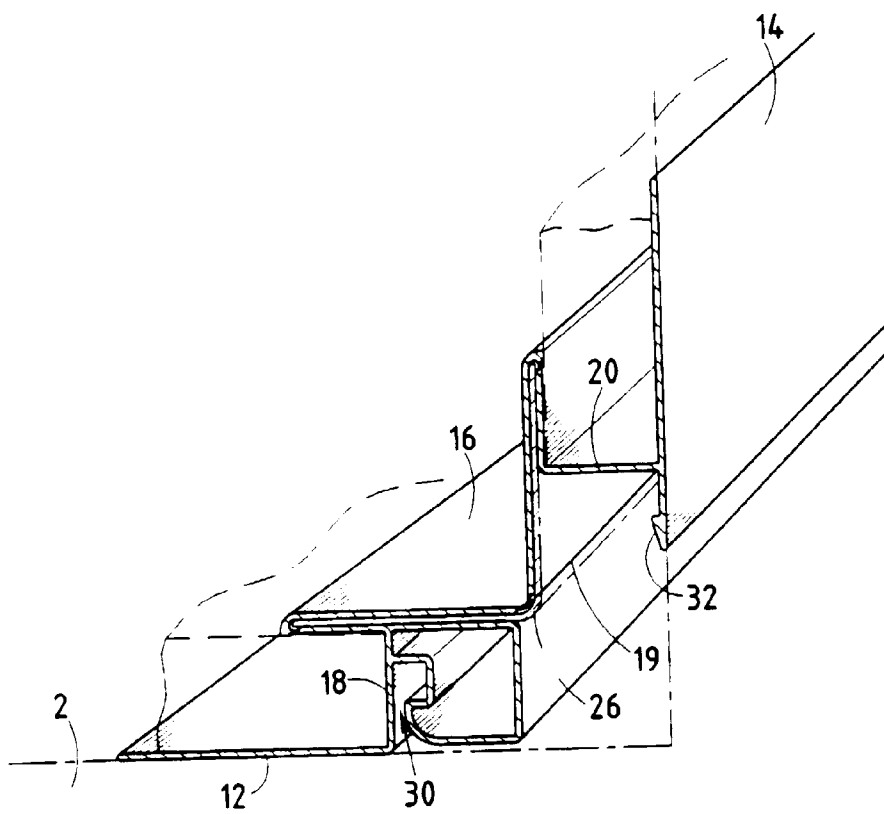


FIG. 2

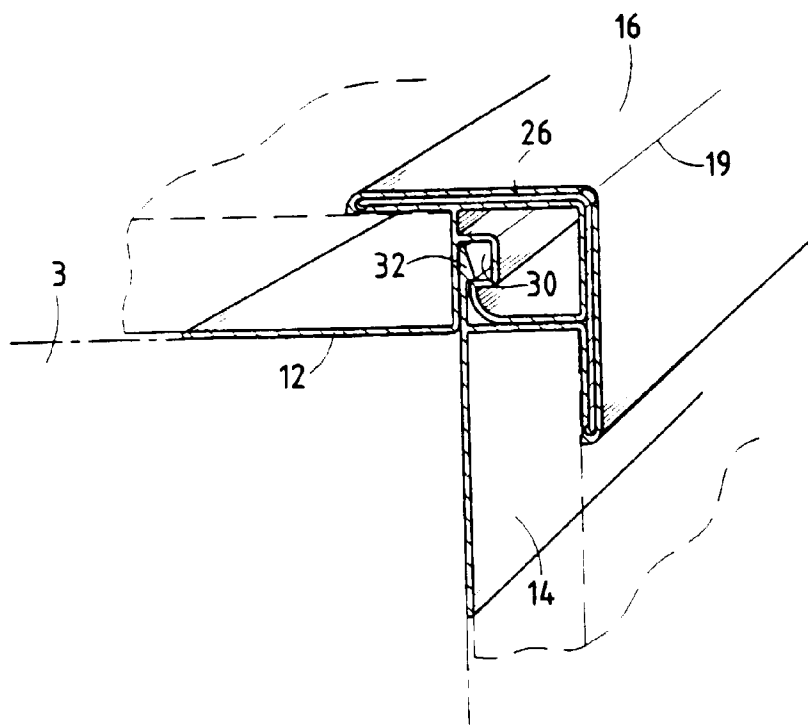


FIG. 3

FIG. 4

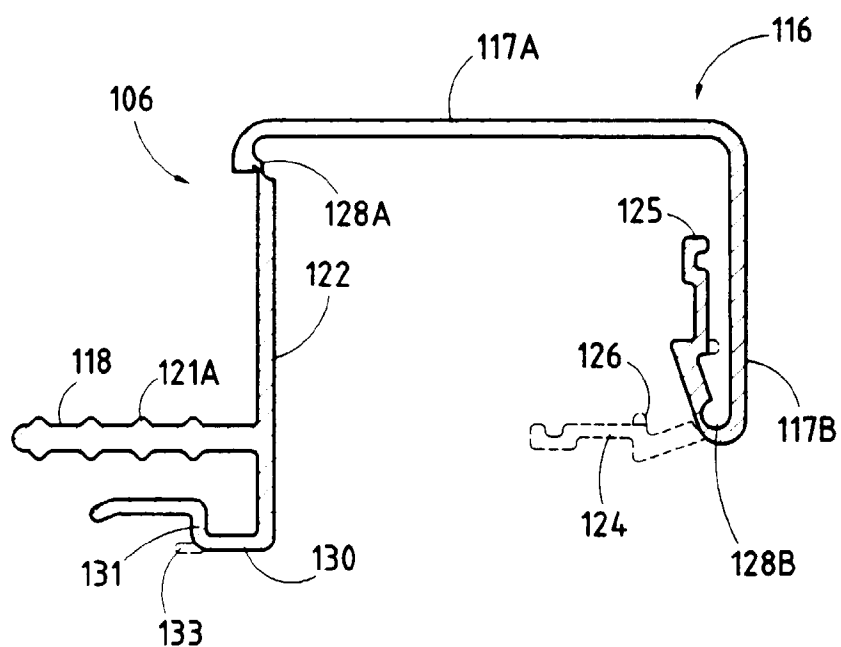
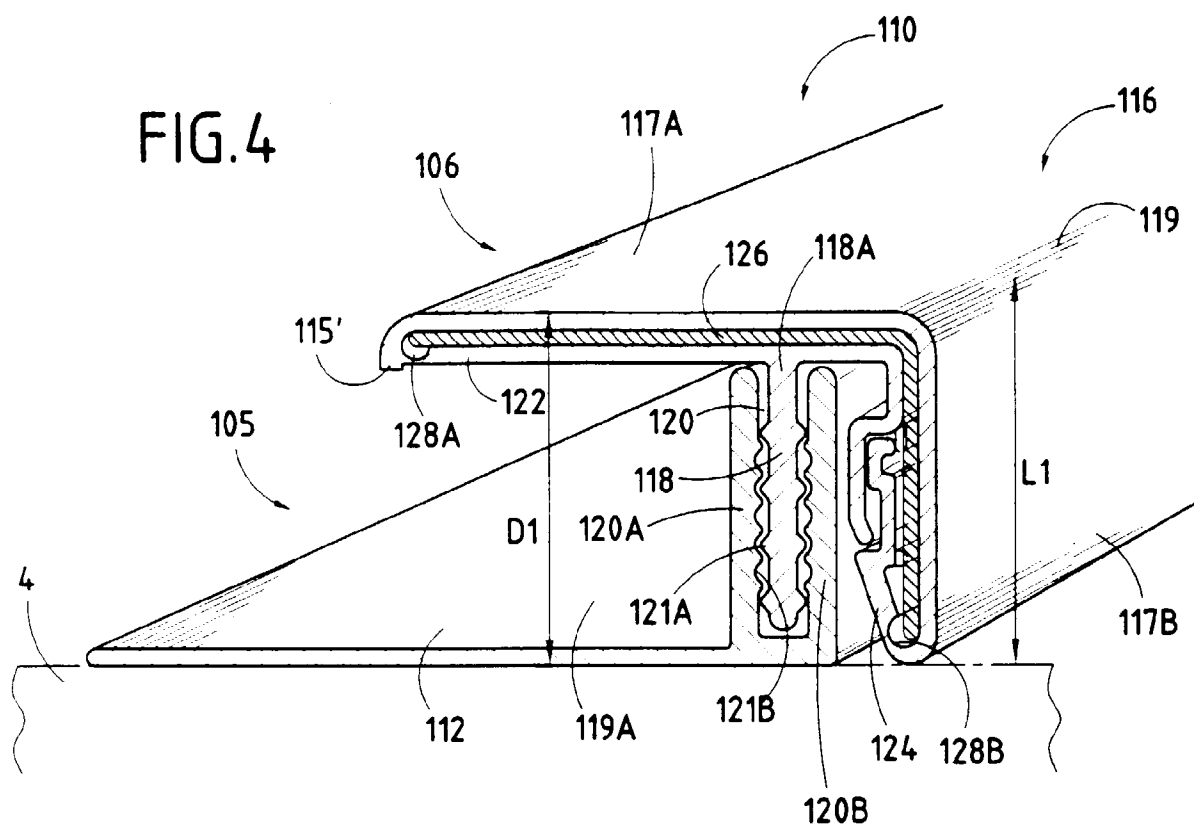


FIG.5



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 99 40 0429

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
D,A	FR 2 700 568 A (GROSFILLEX SARL) 22 juillet 1994 * page 3, ligne 21 - page 6, ligne 16; figures 1-10 * ---	1-15	E04F13/06 E04F19/06
A	US 3 635 787 A (SHANOK VICTOR ET AL) 18 janvier 1972 * colonne 2, ligne 18 - colonne 3, ligne 10 * * colonne 3, ligne 37 - ligne 42; figures 1-7 * ---	1	
A	US 5 459 969 A (JUDY RUSSELL E ET AL) 24 octobre 1995 * colonne 5, ligne 61 - colonne 8, ligne 51; figures 1-14 * ---	1-5,8,10	
A	GB 960 065 A (ENDER) 10 juin 1964 * page 2, ligne 5 - ligne 57; figures 1-3 * ---	1-5,8,10	
A	DE 28 04 173 A (CHANDIRAMANI GUL) 9 août 1979 * page 10, ligne 13 - ligne 21 * * page 17, ligne 19 - page 25, ligne 10; figures 1-14 * -----	1-5,8, 10,11	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6) E04F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 11 juin 1999	Examineur Ayiter, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03/92 (P04002)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 99 40 0429

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

11-06-1999

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2700568 A	22-07-1994	AUCUN	
US 3635787 A	18-01-1972	AUCUN	
US 5459969 A	24-10-1995	WO 9641927 A	27-12-1996
		US 5531050 A	02-07-1996
		AU 698408 B	29-10-1998
		AU 2770995 A	09-01-1997
		EP 0830488 A	25-03-1998
		NZ 288474 A	28-05-1999
GB 960065 A		AUCUN	
DE 2804173 A	09-08-1979	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82